RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Vauban Consulting - Damien Blandino
14 rue Albert 1er
64100 Bayonne
Société de commissariat aux comptes
Siret : 94788200700034

SOCIETE 2D INVEST SARL
Société SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 13 avenue Bordaberri – Centre Européen de Fret
64990 Mouguerre
R.C.S. Greffe 889 617 106

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
de Monsieur David Darrieussecq à la SARL 2D Invest

Vauban Consulting -Damien Blandino
14 rue Albert 1 er
64100 Bayonne
Commissaire aux Comptes

https://vaubanconsulting64-my.sharepoint.com/personal/blandino_vaubanconsulting_eu/Documents/CLIENTS TRAVAUX EN COURS/Transports Darrieussecq/Rapport de CAA apports/Darrieussecq Rapport_actif_isolé CAA 2025.docx

Vauban Consulting - Damien Blandino
[redacted]
Société de commissariat aux comptes
Siret : 94788200700034

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Des titres de l'entité transports Darieussecq David détenus par M. David Darrieussecq à la société Holding 2D Invest
Apport d'un actif isolé

Monsieur David Darrieussecq apporte en nature ses titres à la SARL 2D Invest

1er rapport : Rapport du commissaire aux apports sur la valeur d'apport

Monsieur l'actionnaire,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par votre décision en tant qu'actionnaire unique en date du 15 Mai 2025, concernant l'apport en nature que vous effectue2D Invest SARL à la 2D Invest SARL, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par vous-même en tant que représentant de la société bénéficiaire des apports en date du 18 juin 2025.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire augmentée de la prime d'émission.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est organisé selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport
3. Synthèse et Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées de façon détaillée dans le projet de traité d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération sur laquelle vous ave2D Invest SARL à vous prononcer s'inscrit dans le cadre d'une structuration de votre patrimoine.
L'opération envisagée porte sur l'apport de la totalité des titres que vous posséde2D Invest SARL dans la société Transport Darrieussecq David SAS.

Ces titres représentent eux-mêmes la totalité des titres de la société Transport Darrieussecq David.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES CONCERNEES ET LIENS EN CAPITAL

1.2.1 Société bénéficiaire de l'apport

Identité et description rapide de son activité.

La 2D Invest SARL a été constituée le 1 er octobre 2020 et immatriculée le 05 octobre 2020 par l'apport en capital d'une somme de 10 000 ,00 €.
Les titres de la société 2D INVEST SARL actuellement détenue par :

- Monsieur David Darrieussecq, demeurant à [redacted]

L'objet social de la société est :

- La prise de participation dans toutes sociétés, par tous moyens, directement ou indirectement,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement par tous procédés que ce soit et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion,

1.2.2 Société dont le titres sont apportés Transport Darrieussecq David SARL

La société Transport Darrieussecq David est une société SARL, au capital de 10 000,00 €, dont le siège social est sis 13 avenue Bordaberri, Centre européen de Fret, 64990 Mouguerre.
Son capital est composé de 1 000 parts de 10,00 € et est détenu par :

- Monsieur David Darrieussecq à hauteur des 1 000 parts, dont 1000 parts provenant d'une donation en date du 27 février 2025 par devant Maîtres Hélène Mounaix, notaire à Peyrehorade.

La Société a pour objet :

- Le transport routier de marchandises, la messagerie, la logistique, le stockage, le colisage express, la location de véhicules industriels destinés au transport des marchandises avec ou sans conducteur ;

- Le transport routier de marchandises ou location de véhicules avec chauffeur, destinés au transport de marchandises, à l'aide de véhicules excédant 3.5 tonnes ;

- L'activité de Commissionnaire de transport ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.2.3 Liens entre les sociétés

Les deux sociétés Transport Darrieussecq David et 2 D Invest sont des sociétés, toutes deux détenues par exclusivement par M. David Darrieussecq et dirigées par ce dernier.

1.3. DESCRIPTION DE l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport et condition suspensive

En application des dispositions de l'article 150-0 B Ter du code général des impôts, les apporteurs entendent bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'apport de leurs titres contre les titres émis au titre de la création de la 2D Invest SARL.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts.

L'apport prendra effet à la date de l'assemblée générale de 2D Invest SARL approuvant l'opération d'apport, étant précisé qu'une assemblée générale est convoquée à cette fin pour au plus tard, le 30 septembre 2025.

1.3.2. Conditions suspensives

Cette approbation ainsi que l'augmentation de capital qui en découle constituent l'une des conditions suspensives de l'apport.
L'autre condition réside dans la date limite de l'opération qui devra se dérouler au plus tard le 30 septembre 2025.

1.3.3. Comptes utilisés

Les comptes de la société bénéficiaire des apports se basent sur une situation en date du 30 septembre 2024 complétée par une revue succincte des tableaux de bord mensuels et des comptes au 31 mars 2025.

1.3.4. Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, évalué à la somme totale de 800 000,00 €, M. David Darrieussecq recevra 800 000 parts nouvelles de 2D Invest SARL, d'une valeur nominale unitaire de 1,00€.

En l'absence de réserves de la société bénéficiaire, nouvellement créée, il n'y a pas de prime d'apport. L'intégralité de l'apport est affectée au capital social.

1.3.5. Avantages particuliers

Le traité d'apport ne comporte pas d'avantage particulier.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

1.4.1.1 Les méthodes retenues sont les suivantes :

- Valeur patrimoniale
- Capitalisation de l'EBE corrigé
- Capitalisation de la CAF (capacité d'autofinancement) + Trésorerie

- Valentin développée par M. Gilles Lecointre, Intercessio

Nous reviendrons en détail sur les méthodes et les données au paragraphe suivant

1.4.1.2 Méthodes d'évaluation écartées

Nous avons exclu :

* les méthodes quasi identiques telles que la capitalisation du bénéfice moyen, la capitalisation de la CAF, la capacité de remboursement,
* les méthodes donnant des résultats excessifs : capitaux risqueurs
* la méthode fiscale car trop vague
* les méthode prévisionnelles faut de données prévisionnelles
* la méthode basée sur les comparables faute de transaction récente comparable en termes de taille d'entreprise

Ces exclusions ne nuisent pas, selon nous à l'analyse et à la valorisation.

1.4.2. Description de l'apport

M. David Darrieussecq apporte à la société 2D Invest SARL, l'intégralité des 1000 parts sociales qu'il détient dans la société Transport Darrieussecq David.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires conformément à la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à ce type de mission.

En particulier, j'ai :

- rencontré par téléphone, M. David Darrieussecq en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects généraux ;
- rencontré, l'expert-comptable des deux sociétés en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects financiers ;
- ;
- Discuté avec l'avocat de M. Darrieussecq de la réalisation de l'opération, sous ses aspects juridiques ;
- analysé les paramètres de l'expertise financière de valorisation au regard de données de marché recueillies par mes soins ;

- procédé à un inventaire physique des principaux biens constituant le patrimoine mobilier de la société, et notamment les camions ;
- pris connaissance des factures d'achats portant sur les biens apportés ;
- pris connaissance du dernier bilan de la société bénéficiaire des apports (31/03/2024), la SARL 2D Invest et des procès-verbaux des assemblées générales.
- pris connaissance de la situation en date du 30 septembre 2024 de la société Transport Darrieussecq David permettant d'établir la valeur de la société et de déterminer le nombre de parts à émettre

- obtenu une lettre d'affirmation de la direction de la société transport Darrieussecq David sur les éléments significatifs utilisés dans le cadre de ma mission et me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 20 avril 2025.

Enfin, j'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur de l'apport.

- examiné la libre disposition des biens des apporteurs eu égard à leur éventuelle situation matrimoniale ;

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

l'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique. Aux termes du projet de traite d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions a en tant que valeur d'apport. Le choix de ces méthodes de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

Nous avons vérifié les calculs opérés par le cabinet Cogea, rédacteur du rapport d'évaluation et avons fait une analyse critique de chacune des valeurs.

2.2.1 Méthode de la valeur patrimoniale

Cette méthode est fondée sur l'évaluation du patrimoine accumulé dans l'entreprise. On s'attache ici d'avantage aux performances passées de la société exemple qu'a son potentiel. La méthode consiste à corriger les éléments de l'actif de tous les biais liés aux principes de la comptabilité. Cette méthode permet de donner une valeur temps. Les modifications des conditions de marché peuvent transformer radicalement la valeur future de l'entreprise.

On retraite les immobilisations incorporelles et les plus-values latentes, notamment sur le matériel de transport. On déduit le fonds de commerce comptabilisé à l'actif.

La plus-value des immobilisations corporelles résulte de deux composantes :

- La plus-value des immobilisations calculée sur la base des valeurs de marché des biens mobiliers dont vous nous avez fourni le détail diminué de la valeur du bilan.

- La moins-value sur crédit-bail calculée sur la base des valeurs de marché des biens mobiliers dont vous nous avez fourni le détail, diminuée des engagements restant à courir au 31/03/2024.

Les travaux de l'expert-comptable conduisent aux valeurs suivantes :

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	298 940 €
+ Plus-values de la clientèle	720 381 €
+ Plus-values des immo. corporelles	65 547 €
+ Corrections du bilan N	0 €
Résultat de la méthode	1 084 868 €

2.2.2 Méthode de la capitalisation de l'EBE corrigé

La valeur de l'entreprise est déterminée en fonction de la rentabilité d'exploitation en tenant compte d'un nombre d'années selon les ratios sectoriels, sous déduction de l'endettement restant (dont les engagements des crédits-bails).
On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

Les travaux de l'expert-comptable conduisent aux valeurs suivantes :

Capitalisation selon l'EBE moyen	Valeur
EBE moyen	265 677 €
x Coefficient	3,5 ans
- Endettement à long terme	976 749 €
+ Trésorerie excédentaire	0 €
Résultat de la méthode	-46 879 €

2.2.3 Méthode de la capitalisation de la CAF plus trésorerie

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années

correspondant à la rentabilité souhaitée d'un acquéreur. On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

Les travaux de l'expert-comptable conduisent aux valeurs suivantes :

Capitalisation CAF + Trésorerie	Valeur
CAF moyenne	275 641 €
x Coefficient	5 ans
+ Trésorerie excédentaire	0 €
Résultat de la méthode	1 378 205 €

2.3. REALITE DE L'APPORT

Je me suis assuré de la réalité de l'ensemble du patrimoine apporté de la société Transport Darrieussecq David :

Des actifs mobiliers au travers du parc de camion, par une visite sur place
Des autres actifs et passifs apportés par la revue des comptes et de la situation au 30 septembre 2024, complétée par une revue des tableaux de bord mensuels et des comptes au 31 mars 2025
De la réalité des titres détenus par M. David Darrieussecq par l'obtention de l'acte de donation des parts sociales reçues par M. David Darrieussecq en date du 27 février 2025, acte établi par Maître Mounaix, notaire, confirmant la pleine détention du bien par la société apporteuse. Je me suis également assuré de la libre disposition des biens apportés eu égard à la situation matrimoniale de l'apporteur, [redacted]

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. *Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation*

L'apport porte sur des actions représentant 100 % du capital de la société Transport Darrieussecq David.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties, avec l'appui de leur expert-comptable, le cabinet Cogea, représenté par Madame Sabrina Duvoux, en considérant des approches d'évaluation fondées sur :

- Une méthode patrimoniale
- Une méthode se basant sur la rentabilité passée de la société Transport Darrieussecq David (Capitalisation selon l'EBE corrigé)

- Une méthode combinant la rentabilité et la trésorerie disponible (capitalisation de la Capacité d'Auto Financement – CAF majoré de la trésorerie nette).

2.4.3. Prévisions

Aucune méthode ne se base sur des prévisionnels de la société apportée.

2.4.4. Valorisation de la société Transport Darrieussecq David

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritères consistant en :

- la revue des travaux de valorisation fait par l'expert-comptable
- l'analyse critique des retraitements de l'EBE effectués
- l'analyse critique des taux retenus pour l'actualisation et la capitalisation ainsi que les multiples de l'EBE
- l'analyse de la valeur par l'utilisation de comparable et notamment les multiples de l'Ebitda, méthode régulièrement pratiquée.

2.4.4.1.Retraitements effectués sur les bilans et comptes de résultats

Le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de la valeur de celle-ci mais il peut être influencé par des décisions de gestion, des évènements divers ou exceptionnels. L'expert-comptable a donc pris en compte un certain nombre de retraitements :

Retraitement de la masse salariale : Il n'y a pas de retraitement de la masse salariale puisque le gérant est rémunéré sur la Holding. Au demeurant, nous sommes assurés que la rémunération de la Holding n'est ni insuffisante ni exagérée.

Retraitement du crédit-bail : Il a été calculé une dotation aux amortissements sur les crédits-baux en tenant compte de la valeur d'acquisition sur la durée du contrat et au prorata de la date d'entrée ou de sortie.

Par différence avec le loyer comptabilisé, nous obtenons les frais financiers.

Compte tenu des corrections apportées ci-dessus, voici la synthèse des résultats corrigés qui serviront de bases aux méthodes utilisées :

Résultats corrigés	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Excédent brut d'exploitation	261 689 €	177 362 €	311 829 €
Résultat économique	74 176 €	-43 226 €	34 037 €
Impôt société théorique	19 657 €		8 509 €
Résultat économique fiscalisé	54 519 €	-43 226 €	25 528 €
Amortissements corrigés	198 027 €	243 680 €	299 254 €
Capacité d'autofinancement	252 546 €	200 454 €	324 782 €

2.4.4.2.Synthèse des valorisations

Afin de conforter les valorisations, nous avons vérifié les méthodes en ajoutant des paramètres supplémentaires. Ainsi, nous avons calculé un cout des capitaux propres Wacc, permettant d'introduire le taux d'actualisation dans les méthodes. Ainsi que des coefficients différents issus de la documentation technique à notre disposition.

Toutes les méthodes ont été coefficientées de sorte à partiellement neutraliser les résultats excessifs ou trop bas.

Le tableau des coefficients est le suivant :

Pondération des méthodes	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité	Autre
Valeur patrimoniale	4,5	3	1	
Capitalisation selon l'EBE corrigé	0,25		1	
Capitalisation CAF + Trésorerie	4,5	1	3	
Valentin 2SN+6CAF	0,25			0,5

<u>Méthode de la valeur patrimoniale</u>

Nous avons appliqué le coefficient multiplicateur proposé par l'administration fiscale de 60% du CA au lieu des 40 % pratiqué par l'expert-comptable. Les plus-values latentes sur le parc de camions et crédits-baux reste identiques.

Le détail des calculs est le suivant :



La synthèse donne un résultat de :

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	298 940 €
+ Plus-values de la clientèle	1 110 571 €
+ Plus-values des immo. corporelles	65 547 €
+ Corrections du bilan N	0 €
Résultat de la méthode	1 475 058 €

Méthode de l'EBE Corrigé

Le coefficient multiplicateur retenu pour l'EBE correspond à celui publié par la Compagnie des Experts-financiers dans sa revue du 21 février 2023, pour le secteur du transport et pour la tranche d'EBE de l'entreprise.
Le coefficient est de 4.81 x EBE correspondant à une récupération de l'investissement attendu en un peu moins de 5 ans.

La synthèse donne le résultat suivant :

Capitalisation selon l'EBE moyen	Valeur
EBE moyen	250 293 €
x Coefficient	4,81 ans
- Endettement à long terme	976 749 €
+ Trésorerie excédentaire	0 €
Résultat de la méthode	227 160 €

Méthode de la capitalisation de la CAF plus trésorerie

Nous n'avons pas modifié les paramètres de l'expert-comptable. Seul le taux de capitalisation est modifié

La synthèse donne les résultats suivants :

Capitalisation CAF + Trésorerie	Valeur
CAF moyenne	259 261 €
x Coefficient	6 ans
+ Trésorerie excédentaire	0 €
Résultat de la méthode	1 555 566 €

Méthode Valentin d

Cette méthode a été développée par M ; Gilles Lecointre, fondateur de la société Intercessio spécialiste des évaluations.

La méthode valentin combine 2 x la situation nette hors résultat et 6 x la CAF retraitée des CB (crédits-baux).

Les résultats de la méthode sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024	sit 2025	Moyenne
SN		345 213 €	274 357 €	298 940 €	320 542 €	
SN hors résultat	- €	307 522 €	345 214 €	274 357 €	298 941 €	**306 509 €**
RESULTAT NET		37 691 €	- 70 857 €	24 583 €	21 601 €	
DAP		198 027 €	243 680 €	299 254 €	300 000 €	
REPRISES		36 587 €	- €	- €	- €	
CAF	**- €**	**199 131 €**	**172 823 €**	**323 837 €**	**321 601 €**	**254 348 €**

	2021	2022	2023	2024	sit 2025	Moyenne
2 X SN hors résultat	- €	615 044 €	690 428 €	548 714 €	597 882 €	613 017 €
6 X CAF	- €	1 194 786 €	1 036 938 €	1 943 022 €	1 929 606 €	1 526 088 €
TOTAL	**- €**	**1 809 830 €**	**1 727 366 €**	**2 491 736 €**	**2 527 488 €**	**2 139 105 €**

Les différentes approches de valorisation menées par les parties, ainsi que les vérifications alternatives effectuées par mes soins, confortent la valeur de l'apport. qui reste inférieure à nos calculs.

3. SYNTHÈSE– POINTS CLÉS

3.1. Diligences mises en œuvre

Nous nous sommes assurés de la réalité des apports de titres au travers de l'acte de donation signé en février 2025.
Nous avons également, afin de vérifier la valeur intrinsèque de l'entité dont les titres étaient apportés, vérifié par sondages les actifs, notamment les matériels de transport.
Nous avons enfin effectué une revue des comptes à la date du 30 septembre 2024 suivie d'une revue succincte des comptes au 31 mars 2025 dans le but de s'assurer qu'aucun évènement n'était intervenu, susceptible de détériorer la situation nette de l'entité.

3.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

L'élément essentiel ayant une incidence sur la valeur est le retraitement du matériel de transport en crédit-bail qui a pour effet de générer une dette financière significative au passif et a donc pour effet de détériorer certains résultats, notamment celui de la valeur patrimoniale.

3.3. Analyse comparative des valeurs

Le comparatif des méthodes donne les résultats suivants :

	Selon le calcul de l'expert-comptable				Selon notre calcul de vérification				
Pondération des méthodes	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité	Autre
Valeur patrimoniale	1 084 868 €	1	3	1	1 475 058 €	4,5	3	1	
Capitalisation selon l'EBE corrigé	-46 879 €	1	1	3	227 160 €	0,25		1	
Capitalisation CAF + Trésorerie	1 378 205 €	1	1	3	1 555 566 €	4,5	1	3	
Valentin 2SN+6CAF					2 139 105 €	0,25			0,5
Valorisation des méthodes		**805398**	917186	725549		**1 497 829 €**	1 495 185 €	1 273 783 €	2 139 105 €

Si l'on ne retient pas, en évaluation, une moyenne, la valeur de l'entreprise se situe entre 725 000 € et 917 000 € selon la valorisation retenue par le cabinet d'expertise-comptable et entre 227 000 € et 2139 000 € selon nos calculs.

Les pondérations conduisent à retenir une valeur de 800 000 € selon l'expert-comptable et une valeur d'environ 1 500 000 € selon notre approche.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue par l'entité s'élevant à 800 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de 2D Invest. Nous rappelons qu'il n'y a pas de prime d'émission.

Le traité d'apport ne spécifie aucun avantage particulier.

Fait à Bayonne, le 25 juin 2025
Le commissaire aux apports



Vauban Consulting – Damien Blandino
Représentée par P-D Blandino